



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déclaration et dissolution

Question écrite n° 17013

Texte de la question

Mme Brigitte Le Brethon souhaite demander à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales des informations sur les associations régies par la loi 1901. Les associations jouent un rôle essentiel dans l'animation de la vie locale et le développement du lien social. Elles fournissent aux citoyens un cadre privilégié pour l'élaboration de projets collectifs et le partage de goûts ou d'intérêts communs. La société tout entière bénéficie de leur vitalité jamais démentie. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser quel est à ce jour le nombre d'associations déclarées en France. Elle souhaiterait également savoir quel a été, pour chacune des dix dernières années, le nombre annuel de créations et celui de dissolutions d'associations.

Texte de la réponse

Il n'existe pas actuellement d'identification nationale des associations à leur création. Le logiciel utilisé par la grande majorité des préfetures et sous-préfetures ne produit qu'un simple numéro de dossier attribué au moment des déclarations imposées par la loi du 1er juillet 1901 aux associations, une nouvelle numérotation de la même association intervenant lors du transfert de son siège, d'un arrondissement à l'autre dans le même département ou d'un département à l'autre. L'existence de ces doubles comptes ne permet pas de disposer de chiffres exacts quant au nombre d'associations françaises. En outre, de nombreuses associations disparaissent sans procéder formellement à leur dissolution et à la déclaration de celle-ci, ce que la loi de 1901 n'impose d'ailleurs pas. Une estimation faite auprès des préfetures en 1999 avait permis d'évaluer à plus de 1 800 000 les associations déclarées inscrites dans les fichiers préfectoraux, dont 1 000 000 considérées comme actives. La question de l'absence de statistiques fiables sur le monde associatif a été soulevée, voici plusieurs années, par le Conseil national de la vie associative (CNVA) et est soulignée par l'ensemble des partenaires de l'État. Toutes les données chiffrées actuellement disponibles sont en effet le résultat d'estimations. Le Conseil national de l'information statistique (CNIS), saisi sur ce point, a formulé en novembre 1998 un certain nombre de propositions, notamment sur les moyens d'élaborer un répertoire national de données sur le champ associatif. C'est pourquoi le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés a entrepris l'élaboration d'un répertoire national des associations qui sera alimenté par la procédure informatisée des déclarations de création et de modification d'associations. S'agissant du nombre annuel de créations et de dissolutions d'associations en France, le tableau ci-dessous reprend les données chiffrées de 1994 à 2003.

ANNÉES	DÉCLARATIONS	DISSOLUTIONS
1994	65 056	8 746
1995	65 588	9 274
1996	67 528	11 814
1997	62 646	11 070

1998	62 708	12 374
1999	58 293	13 599
2000	59 975	13 213
2001	68 209	12 211
2002	57 727	10 140
2003	70 283	12 116

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Le Brethon](#)

Circonscription : Calvados (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17013

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3104

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1859